

Décret

Générale

colonial

Décret n° 18 juillet 1916 rendant applicable aux colonies la loi du 15 juillet 1915 modifiant les articles 407 et 436 du Code de commerce, relatifs à la responsabilité en matière d'abordage..

n° 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 juillet 1916

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro
1 juillet 1945

TEXTE INTÉGRAL

Le décret du 18 juillet 1916 rendant applicable aux Colonies la loi du 15 juillet 1915, modifiant les articles 407 et 436 du Code de Commerce, relatifs à la responsabilité en matière d'abordage.